



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 096-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.190

Déposée le : 03.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)
Gullotti (Tramelan, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -

Adhésion du Grand Conseil à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Dans le bilan¹ marquant le terme de son mandat, le président du Grand Conseil a évoqué le bilinguisme bernois en rappelant à juste titre que « *si cette notion est importante, la francophonie l'est tout autant* » et en précisant que « *la première ne doit en aucun cas supplanter la seconde* ». Et Monsieur Gullotti de souligner, en guise d'appel : « *cette dimension francophone doit se retrouver dans les écoles, dans les institutions, et j'en passe (...) Oui, on est bilingue. Mais les Alémaniques comme Alémaniques et les francophones comme francophones* ».

À cette même occasion, certains chroniqueurs ont averti que la place des francophones dans le canton de Berne risquait de faire débat ces prochaines années, notamment en raison du départ de la ville de Moutier, laquelle entend cependant entretenir des liens privilégiés et solidaires avec ses voisins.

Pour aller dans le sens d'une meilleure prise en compte de la dimension francophone des institutions bilingues bernoises et en réponse à l'appel du président du Grand Conseil, il pourrait être opportun d'envisager un rapprochement, sous une forme à définir, du canton de Berne avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

L'APF regroupe plus de soixante parlements d'États ou de communautés ayant la langue française en partage. Reconnue comme l'assemblée consultative de la Francophonie, elle intervient auprès des instances de la Francophonie en rendant notamment des avis sur tous les sujets concernant l'espace francophone. Elle œuvre en particulier pour que des valeurs telles que la démocratie représentative fondée sur la tenue d'élections libres, l'État de droit et le respect des Droits de l'Homme soient unanimement reconnues par les États membres de la Francophonie. L'APF n'est pas uniquement un lieu de débats et de réflexion. Elle mène

¹ « Journal du Jura », 25 mai 2022

également des actions déterminées en faveur de la consolidation de la démocratie se traduisant entre autres par l'envoi de missions d'information ou d'observation des élections et la réalisation de programmes de coopération interparlementaire dont la mise en œuvre lui a été confiée par les instances de la Francophonie. L'APF est donc à la fois le « Parlement des parlements » de la Francophonie et un vecteur important du développement de la démocratie dans l'espace francophone.

Les cantons de Genève, du Valais et de Vaud ont tous les trois une section, les deux premiers sous le statut de « section associée », le troisième sous celui de « section membre ». Le Parlement jurassien comprend en son sein, depuis 1981, une « section membre » de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui compte 13 membres. Section membre, la Suisse siège au Bureau international (exécutif de l'APF).

En lien avec ce qui précède, le Conseil-exécutif est prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La question d'une adhésion du Grand Conseil bernois à l'APF a-t-elle déjà été évoquée dans une législature précédente ? Dans l'affirmative, quelle suite a été donnée à cette question ?
2. Quelles démarches les autorités bernoises devraient-elles entreprendre en vue de la constitution d'une section bernoise de l'APF ?
3. Le Conseil-exécutif, respectivement la Chancellerie d'État, seraient-il disposés à soutenir la Députation dans la mise en place de relations avec l'APF avec pour objectif que les élues et élus francophones puissent à terme constituer une section membre ou une section associée de l'APF, éventuellement en collaboration avec la section jurassienne ?

Destinataire
– Grand Conseil